

EINGANG : 22. MRZ. 1985

INTERPELLATIONCOMMENT EVOLUE LE PLANNING FAMILIAL DE L'HOPITAL REGIONAL?

Le Planning familial est ouvert depuis 1972 et fonctionne depuis lors 2 heures par semaine, dans le cadre du service de gynécologie de l'Hôpital régional. Les informations sur les activités précises de ce P.F. sont peu accessibles. Outre les statistiques obtenues lors du lancement de l'initiative pour la création d'un Centre d'information sexuelle et de consultation (CISC) en 1978, faisant état d'une prédominance des demandes d'avortements et d'une lacune importante en matière de prévention et d'information, l'évolution et la qualité des prestations fournies ne sont, guère connues.

Afin de poursuivre les discussions en cours sur les infrastructures à développer à Bienne dans le domaine de la sexualité, les informations suivantes seraient nécessaires :

Lors de la campagne de votation de 1983 sur le CISC, Monsieur Brechbühl, directeur de l'Hôpital régional a affirmé dans une prise de position publique publiée dans le Journal du Jura le 25.5.1983, relative au P.F. :

1. "Une équipe de gynécologues, de psychiatres et de psychologues, assistés au besoin par des travailleurs sociaux, y est à disposition de ceux qui cherchent conseil" (...)

- De combien et de quels spécialistes est exactement composée cette équipe ?
- Quelles sont leurs tâches ? Leurs horaires de travail ?
- Quelle collaboration existe-t-il entre ces différentes personnes ?
- Quels sont les services sociaux travaillant en collaboration avec le P.F. et selon quels critères leur fait-on appel ?
- Quels sont les divers types de demandes reçus au P.F. ? Lesquels peuvent être satisfaits, lesquels ne le sont pas ? Quels alternatives sont offertes aux personnes ne pouvant pas être prises en charge par le P.F. ?
- Depuis 13 ans d'activité, quelle évolution des demandes est remarquée ? Dans quels domaines ? Comment se répartissent les types de demandes ?

2. "Il sera prochainement renforcé par une spécialiste en planification familiale (assistante planning familial)" (...)

- Quelles sont les tâches attribuées à cette conseillère en planification familiale ?
- Pendant combien d'heures hebdomadaires est-elle en fonction ?
- Quel est le premier bilan de son activité depuis l'entrée en fonction de ce poste ? Quelles conséquences en déduire ?

3. "Le service de planification familiale fonctionne avec une subvention annuelle de Fr. 14'000.- seulement" (...)

- Quel est le budget du P.F. et ses sources de financement ?
- Comment se répartissent les frais/recettes selon les diverses rubriques ?
- Combien coûtent les consultations (information sexuelle, contraception, avortement, consultation conjugale ...) ? Sont-elles prises en charge par les caisses-maladie ?

4. " Le nombre actuel des avortements soumet déjà le personnel soignant du service de gynécologie de notre Hôpital régional à une épreuve intolérable" (...)

-
- l'ordonnance cantonale de juillet 1981 facilite les démarches à entreprendre pour obtenir l'"avis conforme" nécessaire à l'interruption de grossesse. Ces dispositions sont-elles appliquées à Bienne, notamment au P.F.? L'avis de 2 médecins et d'un psychiatre est-il toujours requis ?
 - Quelle prise en charge effective des femmes désirant avorter (resp. ayant avorté) est garantie ? Quelles aides, soutiens, accompagnement leur sont fournis ?
 - Quels liens s'établissent entre le P.F. et les services de gynécologie pour suivre les patientes?
 - Comment sont pratiquées les interruptions de grossesse (méthode, durée moyenne de l'hospitalisation, délai d'attente, avancement de la grossesse) ?
 - Quel personnel pratique les interruptions de grossesse à l'Hôpital régional ? Quelle formation spécifique reçoivent ces personnes ainsi que le personnel infirmier pour prendre en charge les avortements ?
 - Comment sont accueillies les femmes venant de régions voisines (Jura, Soleure en particulier) ?

Marie-Thérèse Sautebin (PSO)

Sautebin MTh
 G. Furlan
 Helen Meyer
 Felice Roth
 Fritz Wernli
 R. Sauter